



## La biodiversité: relever le défi sociétal

## Déclaration du groupe des entreprises

Souvent encore sous-estimée car difficilement perceptible par les non spécialistes, la question de la biodiversité et des écosystèmes constitue un véritable enjeu de société. Le Président de la République a souhaité consulter notre assemblée, au lendemain des accords de Nagoya et en parallèle de la révision par la France de sa Stratégie nationale. C'est effectivement un moment pertinent où l'urgence commande d'agir.

Le groupe des entreprises inscrivant son action dans une logique de responsabilité générationnelle, retient de ce travail intensif quelques points forts.

La France, qu'il s'agisse de milieux terrestres ou marins si essentiels, se veut à l'avantgarde de la connaissance et de l'action. Nous soutenons cette orientation qui ne pourra se traduire concrètement qu'avec la mobilisation active de tous les acteurs, publics et privés, qui devront se montrer créatifs et innovants, notamment en matière de financements, et développer des partenariats, par exemple, entre les entreprises et les ONG mais aussi avec les collectivités territoriales.

Le groupe des entreprises soutient les priorités affichées dans l'avis en faveur de la recherche d'une part, de l'éducation et de la formation d'autre part, car la biodiversité a autant besoin d'expertise que de l'engagement de tous :

l'expertise, c'est le développement des connaissances, la recherche y compris fondamentale, pluridisciplinaire, qui constitue un préalable incontournable pour une action pertinente des décideurs. Dans ce contexte, la finalisation et la consolidation d'une structure indépendante intergouvernementale scientifique sur la biodiversité et les IPBES (Services éco-systémiques), à l'image du GIEC sur le climat, sont nécessaires. Nous soutenons pleinement les recommandations de l'avis sur ce sujet ;

il n'y a pas d'engagement sans prise de conscience. Il n'y a pas de prise de conscience sans connaissance. C'est pourquoi, nous soutenons les recommandations formulées en faveur de l'intégration de la biodiversité dans l'éducation et la formation, initiale et continue, tout au long de la vie. Au quotidien, dans nos entreprises, nous développons la sensibilisation et la communication sur ces thématiques.

Soucieux tant de la compétitivité de nos entreprises que de l'équilibre budgétaire de la France, nous avons toutefois exprimé lors des discussions en section toutes réserves à l'idée de créer de nouvelles structures publiques ou d'alourdir la fiscalité. Pour autant, nous savons qu'agir et réussir nécessitent des moyens. À pression fiscale constante, nous sommes ouverts à une réflexion sur la réorientation de certains prélèvements.

Enfin, nous souhaitons souligner que les entreprises sont, d'ores et déjà, sensibilisées à la thématique de la biodiversité. À ce titre, elles ont besoin de règles du jeu lisibles et partagées et pérennes sont favorables à une réflexion approfondie sur les indicateurs, les référentiels et les méthodologies relatifs à la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités.

Il serait également intéressant que les entreprises qui favorisent la biodiversité bénéficient d'externalités positives et que celles-ci puissent constituer un avantage concurrentiel qu'il s'agisse de réputation, de confiance des clients ou d'attractivité et de fierté des collaborateurs. Les entreprises créent de la valeur et investissent. Nous encourageons le développement de fonds d'investissements responsables, qui permettraient de soutenir de « jeunes pousses » impliquées dans la biodiversité selon le principe des « business angels ».

Le groupe des entreprises a voté l'avis.